

«Allez stationner ailleurs» : les emplacements pour voitures électriques souvent squattés par des modèles thermiques

Par Rémy Josseaume

Il y a 6 heures

stationnement Automobile

Borne de recharge pour voitures électriques. *François BOUCHON*

C'est la hantise des possesseurs de véhicules à batterie : l'occupation illégale des aires de recharge par des voitures à essence.

Supermarchés, centres commerciaux, parkings d'entreprises, voirie urbaine... : les emplacements dédiés à la recharge des véhicules électriques se généralisent. Pour les électromobilistes, cette densification s'accompagne pourtant d'un revers amer : l'occupation illégale de ces places par des voitures thermiques ou électriques non branchées. Tous les possesseurs de voitures électriques ou hybrides rechargeables

ont connu la mésaventure au moins une fois de se retrouver devant une place de stationnement dédiée à la recharge pour véhicule à batterie et occupée par une voiture qui n'avait rien à y faire.

La loi est pourtant claire : se garer sur une place réservée à la recharge est interdit pour les véhicules non autorisés. Le stationnement est considéré comme un stationnement gênant. L'article R417-10 du Code de la route précise en effet que tout véhicule doit être stationné de façon à gêner le moins possible la circulation. Le fait de stationner « devant les dispositifs destinés à la recharge en énergie des véhicules électriques » est sanctionné d'une amende forfaitaire de 35 euros et d'une mise en fourrière du véhicule.

La loi s'applique également pour les véhicules électriques. Une voiture électrique garée sur une borne sans être en train de charger n'a pas plus le droit d'occuper la place qu'une voiture thermique. Pourtant, il est de plus en plus fréquent que des usagers stationnent leurs voitures électriques sur ces emplacements sans les brancher.

Le principe est en effet le même, ces emplacements sont réservés à l'usage effectif de la recharge. Stationner son véhicule sans le brancher expose donc son utilisateur au même risque d'amende.

La rédaction vous conseille

- **Vous avez acheté une voiture électrique française ou européenne par «patriotisme économique» ? Racontez-nous**
- **Négocier le prix d'une voiture : comment éviter que les concessionnaires ne vous fassent payer le prix fort**